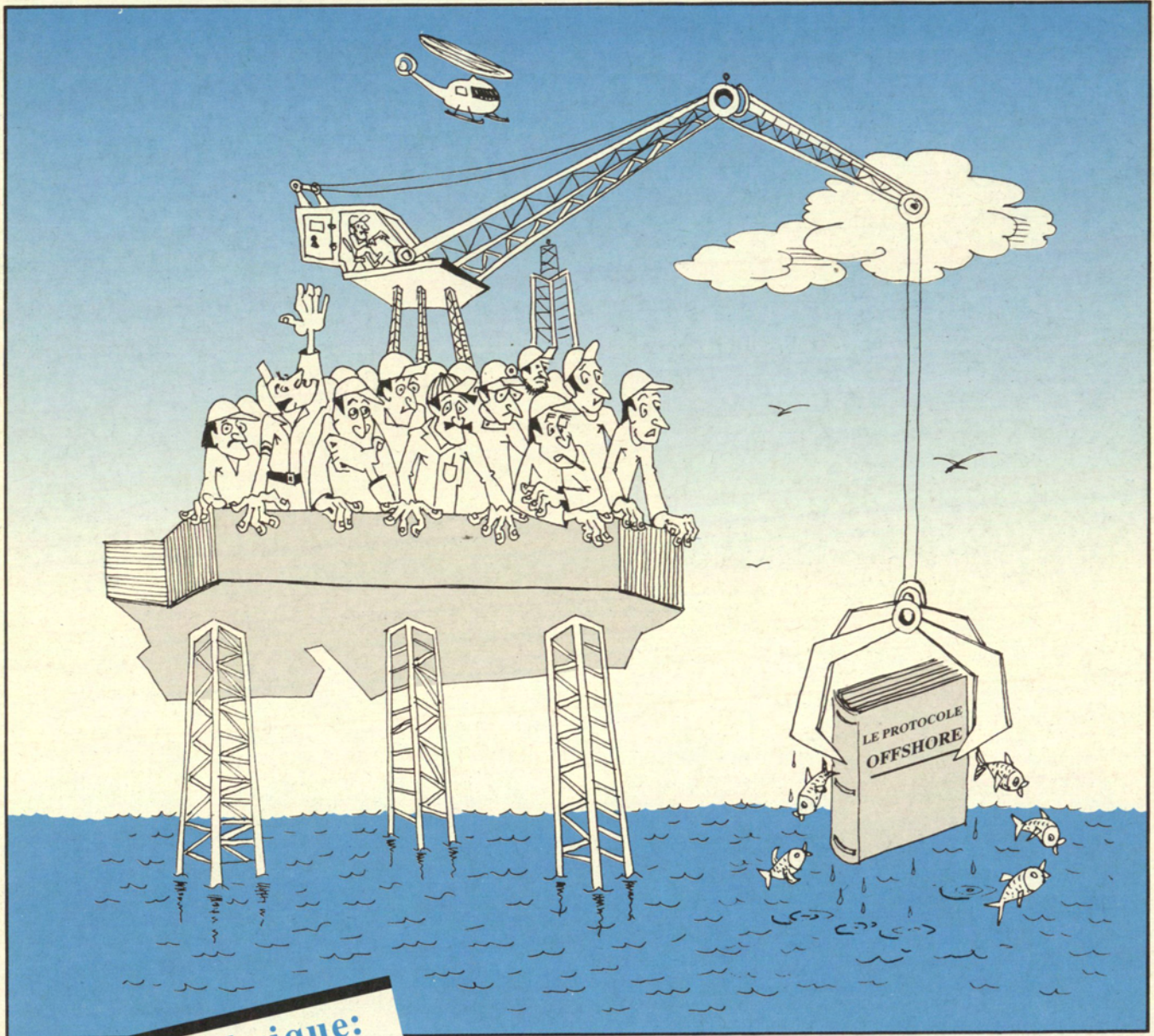




PNUE

# MED ONDES

UNITÉ DE COORDINATION DU PAM • BULLETIN D'INFORMATION PUBLIÉ EN ANGLAIS/ARABE/ FRANÇAIS • N° 31



**Nouvelle rubrique:  
PLEINS FEUX  
SUR LES ONG  
EN MÉDITERRANÉE**

**L'ADOPTION  
DU PROTOCOLE "OFFSHORE"**

HIVER 1994 - 1995

## Complétant le dispositif juridique de la Convention de Barcelone dans le domaine sensible de l'exploration et de l'exploitation des ressources minérales des fonds marins

# LE NOUVEAU PROTOCOLE "OFFSHORE" A ÉTÉ ADOPTÉ À MADRID LE 14 OCTOBRE 1994

A leur huitième réunion ordinaire d'Antalya, en octobre 1993, les gouvernements des pays riverains de la Méditerranée avaient décidé de convoquer en 1994 une conférence de plénipotentiaires sur le projet de protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution résultant de l'exploration et de l'exploitation du plateau continental, du fond de la mer et de son sous-sol. Ils avaient également décidé que la conférence serait précédée d'une courte réunion d'experts pour examiner les derniers points litigieux et débayer ainsi le terrain à la conférence diplomatique. Et ils avaient accepté l'offre de l'Espagne d'accueillir la réunion et d'en financer le coût intégral. Ces engagements ont donc été tenus et le système de Barcelone vient de s'enrichir d'un nouveau et cinquième Protocole.

### La réunion d'experts préparatoire

Les 11 et 12 octobre 1994, les experts désignés par 12 pays méditerranéens et la CEE se sont retrouvés à Madrid avec une dizaine d'observateurs d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales et un représentant du REMPEC, le Centre d'activités régionales du PAM spécialisé dans la lutte contre la pollution marine accidentelle par les hydrocarbures. C'était la quatrième fois qu'ils se réunissaient, après l'avoir fait à Athènes en 1990 et 1991, et au Caire en 1991, ce qui montre que les implications techniques et politiques du projet de protocole ont rendu les négociations laborieuses. En ouvrant la réunion, M. Lucien Chabason, Coordonnateur du PAM, a retracé l'historique du projet de protocole et vivement incité les participants à s'attacher à résoudre les quelques points demeurés en suspens. Les experts et observateurs sont parvenus à un consensus sur un texte d'article qui avait été placé entre crochets, et de nouveaux amendements ont permis d'éliminer les dernières réserves, à deux exceptions près.

### Les principaux points du nouveau Protocole

La Conférence de plénipotentiaires s'est ouverte le lendemain de la réunion préparatoire, le 13 octobre, au Palacio de Congressos de Madrid. Treize pays méditerranéens y étaient officiellement

représentés: Chypre, Croatie, Egypte, Espagne, France, Grèce, Israël, Italie, Malte, Maroc, Slovaquie, Tunisie et Turquie, ainsi que l'UE (également méditerranéenne par quatre de ses pays membres et Partie contractante à la Convention de Barcelone). La Conférence a élu M. Joaquín Ros Vicent, Espagne, au poste de président de la Conférence. Un jour plus tard, le 14 octobre, elle a, sur la base de ses délibérations, adopté le nouveau Protocole. Les délégations de la France et de l'UE ont exprimé une réserve d'étude sur un paragraphe de l'article 27 intitulé "responsabilité et réparation des dommages".

Quelle est la portée générale du nouvel instrument dont viennent de se doter les pays méditerranéens? Il est précisé dans les deux engagements généraux de l'article 3 que les pays signataires "prennent individuellement ou dans le cadre d'une coopération bilatérale ou multilatérale, toutes mesures appropriées pour prévenir, réduire, combattre et maîtriser dans la zone du Protocole la pollution résultant des activités, et s'assurent en particulier que les meilleures techniques disponibles, écologiquement efficaces et économiquement appropriées, sont mises en oeuvre à cet effet" et qu'ils "s'assurent que toutes les mesures nécessaires sont prises pour que les activités n'engendrent pas de pollution".

Tous les articles suivants du Protocole couvrent donc les modalités concrètes de mise en oeuvre de ces deux en-

gagements et ils exposent de manière détaillée comment les Etats doivent veiller à ce que les "opérateurs" relevant de leur juridiction - en clair, les sociétés effectuant des activités de forage, extraction, traitement, entreposage et transport à terre de ressources minérales du fond marin, qu'elles soient solides, liquides ou gazeuses - observent diverses procédures précédant ou accompagnant ces activités: demande et délivrance des autorisations d'exploitation; utilisation, stockage et rejet des déchets et substances nocives; mesures de sécurité; établissement de plans d'intervention d'urgence en cas de situation critique; notification de tout incident de pollution; protection des aires protégées. Enfin, les Parties "s'engagent à coopérer dès que possible pour élaborer et adopter des règles et procédures appropriées concernant la détermination des responsabilités et la réparation des dommages résultant des activités visées au présent Protocole". Par cette disposition, les pays riverains s'engagent donc à traduire dans les faits le principe du "pollueur-payeur" devenu l'un des aspects fondamentaux du droit international en matière d'environnement.

### Un verrou de sécurité de plus en Méditerranée

L'importance de ce Protocole saute aux yeux: la Méditerranée possède plusieurs zones riches en ressources pétrolières et gazeuses dont elle tire déjà parti ou dont elle pourra tirer parti à l'avenir. L'exploration et l'exploitation in-



La tribune de la Conférence des plénipotentiaires lors de la cérémonie de signature du Protocole "offshore". De gauche à droite, M. I. Dharat, administrateur de programme au PAM, M. L. Chabason, Coordonnateur du PAM, M. J. Ros, président (Espagne), M. G. Raftopoulos, consultant juridique du PAM, M. R. Rotenberg, rapporteur (Israël).

considérées de ces ressources pourraient entraîner des risques graves de pollution. Le dispositif juridique maintenant en place est une garantie supplémentaire qui vient concrétiser et donner plein effet à l'article 7 de la Convention de Barcelone de 1976 que l'intitulé du présent Protocole reprend mot pour mot. En outre, sept annexes au Protocole précisent notamment quelles sont les substances nocives dont le rejet est assujéti à un permis spécial, les facteurs à prendre considération pour la délivrance des permis, les conditions de l'étude d'impact sur l'environnement, les mesures de sécurité à prendre et les détails des plans d'intervention d'urgence. Un appendice du Protocole donne la liste des hydrocarbures concernés. Enfin, son article 27 reprend aussi presque intégralement, à son paragraphe 1, l'article 27 de la Convention de Barcelone: la notion de responsabilité et de réparation des dommages, prévue en termes généraux en 1976, en acquiert ainsi une force juridique accrue puisque c'est la première fois qu'elle se concrétise dans un Protocole spécifique. Parmi les critiques adressées à l'évolution du système de Barcelone, il était souvent reproché à celui-ci de n'avoir pas encore formellement et systématiquement incorporé ce principe dans les nouveaux textes adoptés depuis 1976. Avec la réserve d'un pays, les Parties contractantes se sont engagées à Madrid, en attendant l'instauration des procédures concernant la détermination et la réparation des dommages, à s'assurer que les sociétés d'exploitation sont tenues pour responsables de leurs activités des dommages causés par leurs activités et tenues de verser promptement une réparation adéquate et que lesdites sociétés sont couvertes par une assurance ou garantie financière suffisante.

Dès l'adoption du Protocole à Madrid, six pays l'ont immédiatement signé (Chypre, Croatie, Egypte, France, Grèce, Israël). Le Protocole étant ouvert à Madrid, pendant un an, à la signature des autres Etats parties à la Convention de Barcelone et de l'UE, il sera soumis à ratification, acceptation ou approbation des divers Etats. A partir du 15 octobre 1995, le Protocole sera ouvert à l'adhésion des Etats riverains et il entrera en vigueur le trentième jour à compter de la date du dépôt d'au moins six instruments de ratification, approbation ou adhésion.

Notons que pour la Convention et les quatre Protocoles précédents, le délai entre l'adoption et l'entrée en vigueur a varié de 2 ans (Convention, Protocoles immersions et situations critiques) à 3 ans (Protocole tellurique) et 4 ans (Protocole Aires spécialement protégées).

## LA CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE "MED 21" SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE EN MÉDITERRANÉE

Réunis à Tunis le 1er novembre 1994, les ministres de l'environnement des pays méditerranéens ont solennellement adopté la "Déclaration de Tunis pour le développement durable dans le bassin méditerranéen"

Sur décision de leur Huitième réunion ordinaire d'Antalya d'octobre 1993, les pays méditerranéens et l'UE, parties à la Convention de Barcelone, avaient accepté l'offre de la Tunisie d'accueillir et d'organiser une conférence sur une Action 21 pour la Méditerranée. Cette initiative tunisienne faisait elle-même suite à l'appel lancé le 5 juin 1993, à l'occasion de la Journée mondiale de l'environnement, par M. Ben Ali, président de la république tunisienne, pour la promotion du développement durable en Méditerranée et le renforcement des actions de protection de l'environnement dans le bassin. Afin de préparer la conférence dans les meilleures conditions, il avait été convenu de la faire précéder par deux réunions techniques préparatoires dont la première s'est tenue en mai 1994 (voir *Medondes* no 30). La Conférence ministérielle sur le développement durable (MED 21) s'est tenue au Palais des Congrès de Tunis, le 1er novembre 1994, sous le patronage du président de la république tunisienne. Les représentants de 15 pays méditerranéens (dont 11 ministres de l'environnement ou chargés de l'environnement) et de l'Union européenne (Commission), le président de la Commission des Nations Unies pour le développement durable, et des représentants de diverses organisations intergouvernementales et non gouvernementales étaient présents.

### La deuxième réunion préparatoire sur la Conférence MED 21

Deux jours avant, le 29 octobre, les experts de 17 pays méditerranéens s'étaient réunis à Tunis pour mettre définitivement au point les quatre documents dont la conférence devait être saisie. Cette réunion technique a été inaugurée par le ministre tunisien de l'Environnement, M. Mohamed Medhi Mlika. Celui-ci s'est déclaré convaincu que les gouvernements méditerranéens sauraient "donner l'impulsion politique nécessaire pour soutenir la dynamique du développement durable qui recouvre, au delà de la traditionnelle aide extérieure, la grande ambition d'asseoir un nouveau type de partenariat global en matière de développement et d'environnement à même de réduire les déséquili-

bres économiques, sociaux ou politiques qui entravent les relations entre les deux rives de la Méditerranée". Le projet de Déclaration a été examiné et a fait l'objet de quelques modifications. Puis les experts sont convenus du principe de la création d'une **Commission méditerranéenne du développement durable** et ils ont abordé le projet de résolution concernant le programme Action MED 21 qui sera considéré comme un schéma directeur pour l'action des pays méditerranéens en matière d'environnement et de développement durable. Au cours des délibérations concernant la proposition franco-tunisienne de recours à des instruments de politique foncière pour le littoral de la Méditerranée, le Coordonnateur du PAM, M. L. Chabason, a rappelé que le PAM, avec ses Centres d'activités régionales, était à la disposition des Etats méditerranéens pour faire des suggestions à ce sujet et, plus généralement, pour réfléchir aux nouvelles structures institutionnelles s'inspirant des grandes orientations d'Action 21 de Rio en vue de les appliquer à la Méditerranée. En marge de la réunion, une Exposition photographique internationale du PNUE était organisée. Elle rassemblait les photos d'un concours mondial organisé par le PNUE. L'exposition, devenue itinérante, fait le tour des grandes capitales du monde et était donc hébergée à Tunis au moment de la Conférence.

### La séance solennelle de la Conférence ministérielle

Le 1er novembre, à la réunion des ministres méditerranéens de la Méditerranée, la cérémonie d'ouverture a donné lieu à la projection par la délégation tunisienne d'une vidéo-cassette sur la protection de la Méditerranée et à une présentation d'enfants venus des divers horizons de la Méditerranée dans leurs costumes nationaux pour délivrer un message de la future génération. Des petites bouteilles contenant un mélange de sable de toutes les plages des pays méditerranéens ont été remises par les enfants à tous les chefs de délégation. Le Premier ministre Tunisien, M. Hamed El Qarawi, a ouvert la conférence en faisant une déclaration. Puis M. Lucien

Chabason, Coordonnateur du PAM, a lu le message adressé à la Conférence par M. Boutros Boutros-Ghali. "La Conférence qui s'ouvre aujourd'hui, y déclarait le Secrétaire général des Nations Unies, se situe dans le droit fil des engagements pris à Rio en 1992. Elle s'inscrit donc parfaitement dans le cadre de ce que nous pouvons désormais appeler "un nouveau droit international de l'environnement et du développement". "Par cette conférence, les pays du bassin méditerranéen vont affirmer leur volonté de renforcer leur coopération bilatérale et multilatérale. En cela, vous êtes fidèles aux exigences du Plan d'action pour la Méditerranée". Après avoir élu son bureau, présidé par le ministre tunisien de l'Environnement, M. Mohamed Medhi Mlika, les chefs des délégations gouvernementales, ainsi que les représentants des OIG et des ONG, ont fait à tour de rôle une déclaration. A la fin de la séance de l'après-midi, la Conférence a adopté par acclamation les documents suivants, préparés par les deux réunions d'experts: la Déclaration de Tunis sur le développement durable dans le bassin méditerranéen qui constitue aussi un engagement politique pour la paix dans la région où il est fait explicitement référence à la nécessité d'effacer les séquelles des récents conflits qui ont frappé la région, la résolution concernant le programme Action MED 21, la résolution concernant la création d'une Commission méditerranéenne du développement durable (CMD) et enfin la résolution concernant les instruments de politique foncière pour la conservation des zones côtières de la Méditerranée. En ce qui concerne le document programme Action MED 21, la conférence s'est bornée à en prendre note puisqu'il s'agit avant tout d'un cadre d'orientation qui devrait aussi constituer la base de réflexion de la Commission méditerranéenne quand celle-ci sera constituée. Autant que la Conférence proprement dite et les textes adoptés, le suivi de Tunis va en effet revêtir une grande importance: les principales orientations et recommandations adoptées à Tunis vont désormais nourrir la réflexion des prochains mois dans le processus de révision de la Convention de Barcelone, des Protocoles et du Plan d'action pour la Méditerranée, et ce jusqu'à la Neuvième réunion des Parties contractantes en juin qui devrait entériner la plupart des réformes structurelles envisagées - notamment la création de la Commission méditerranéenne. Mais c'est seulement à l'issue de cette réunion décisive de Barcelone que l'on saura si les pays méditerranéens auront été jusqu'au bout de la logique des engagements pris à Tunis.

## LES ENGAGEMENTS DE LA DECLARATION DE TUNIS

Après avoir noté les spécificités du bassin méditerranéen qui rendent celui-ci particulièrement vulnérable aux effets des activités humaines et rappelé la contribution du PAM depuis 1975 et de la coopération euro-méditerranéenne, les gouvernements des pays méditerranéens ont pris les engagements suivants:

- Promouvoir une prise en considération résolue du développement durable lors de la conception et de la mise en oeuvre des politiques nationales et locales de développement, en ayant à l'esprit les principes de la Déclaration de Rio.
- S'employer à mobiliser les ressources et moyens nécessaires au développement durable.
- Fondre leurs expériences, accroître les échanges d'informations et développer des actions bilatérales, régionales et multilatérales.
- Encourager le partenariat économique et social et les initiatives de développement conjoint pour renforcer les capacités nationales pour la réalisation du développement durable.
- Explorer les mesures les plus appropriées aux objectifs du développement durable et conclure les arrangements institutionnels nécessaires.
- Faire preuve de solidarité, par des actions de soutien concrètes, envers les populations souffrant des conséquences d'agressions et de destructions.
- Développer des programmes visant à réhabiliter les zones affectées par les récentes hostilités dans le bassin méditerranéen.
- Promouvoir, renforcer et asseoir sur une base durable les processus de paix en Méditerranée.
- Promouvoir et développer la coopération méditerranéenne, notamment la solidarité Nord-Sud et l'aide aux pays en développement.

## QU'EST-CE QUE LE "PROGRAMME ACTION MED 21"?

C'est un document de référence et un outil de réflexion qui doit servir de plateforme et de guide en vue de faciliter les actions futures, que ce soit au plan national ou à celui de la coopération régionale. C'est pourquoi, comme il n'a pas de valeur juridique contraignante, la Conférence de Tunis ne l'a pas adopté officiellement mais en a pris note au moyen d'une résolution dans laquelle les ministres méditerranéens de l'environnement et le représentant de la Commission européenne félicitent les autorités tunisiennes de l'élaboration de ce texte de plus de 100 pages qui "constitue un ensemble précieux d'idées, de thèmes et de suggestions concrètes" pour établir à l'avenir un calendrier d'actions, pour réajuster et restructurer le Plan d'action pour la Méditerranée et pour servir de schéma directeur et de base de réflexion à la Commission méditerranéenne du développement durable dont la création devrait être décidée par la Neuvième réunion ordinaire de juin prochain.

Même si le cadre de réflexion proposé respecte l'architecture d'Action 21 et en reprend la thématique (enjeux à dimensions sociales et économiques, conservation et gestion des ressources aux fins de développement, renforcement du rôle des groupes et moyens d'exécution), le programme Action MED 21 n'est pas un simple décalque d'Action 21 de Rio: il insère les orientations définies à Rio au coeur de la réalité méditerranéenne, il tient compte du contexte spécifique de la région et reflète l'état des engagements déjà pris au niveau des Etats, chacun dans son territoire ou tous ensemble dans le cadre de la coopération intra-méditerranéenne (Déclarations de Gênes de 1985, de Nicosie de 1990, réunion euro-méditerranéenne du Caire de 1992, réunion de l'Aspen Institute au lendemain de Rio en juillet 1992, réunion consultative de Malte de 93, travaux de l'Observatoire de Sophia Antipolis, etc.). Les auteurs du document le veulent du reste ouvert aux suggestions et aux aménagements. Il est ainsi prévu d'y introduire des chapitres sur le tourisme, les transports et le patrimoine culturel, trois sujets qui à eux seuls circonscrivent une bonne partie de la spécificité méditerranéenne.

# LA RÉVISION DE LA CONVENTION, DES PROTOCOLES ET DU PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE EST EN MARCHÉ

Réunis à Barcelone du 14 au 18 novembre 1994, les experts de dix-sept pays méditerranéens et de la CEE ont amorcé le processus d'actualisation et d'adaptation du système juridique de Barcelone.

Ville symbole, s'il en est, de l'environnement méditerranéen, puisqu'y ont été adoptés le Plan d'action pour la Méditerranée en 1975 et la Convention qui porte son nom en 1976, et qui doit célébrer avec éclat en juin prochain ces vingt années de coopération entre les pays riverains, Barcelone a accueilli en novembre dernier les experts juridiques et techniques chargés d'examiner les amendements à la Convention, aux Protocoles et au PAM. En dehors des experts désignés par la quasi totalité des pays méditerranéens, dix organisations internationales, intergouvernementales et non gouvernementales étaient également représentées par des observateurs (notamment l'Organisation juridique internationale pour l'environnement et le développement, OJI). Cette réunion ne se produisait pas ex abrupto: née du constat évident que le droit de l'environnement a radicalement évolué depuis vingt ans en intégrant des notions nouvelles ("développement durable", "pollueur-payeur", biodiversité, etc.), l'idée d'un réaménagement du système juridique de Barcelone fait son chemin depuis plusieurs années, et elle a commencé à être reprise officiellement au sein du PAM au lendemain du Sommet mondial de Rio. A leur réunion d'Antalya, les Parties contractantes à la Convention de Barcelone ont recommandé la tenue d'une réunion spécifique dont le Bureau préciserait les modalités et la date, puis, conformément à une recommandation du Bureau lors de sa réunion de Rabat en juin 1994, le Secrétariat a pris contact avec les gouvernements méditerranéens, les organisations des Nations Unies et les ONG compétentes, afin de solliciter leurs vues et leurs propositions concrètes sur la révision envisagée. Leurs réponses ont fourni les éléments sur lesquels a pu travailler la réunion, et notamment des amendements spécifiques proposés par l'Espagne, l'Italie, Malte et la Tunisie. Les participants de Barcelone étaient donc saisis, article par article, des projets d'amendements des Parties contractantes ainsi que de propositions tout aussi concrètes du Secrétariat. En ouvrant la réunion, le Coordonnateur du PAM, M. Lucien Chabason, a appelé l'at-

ention des experts sur les deux questions les plus importantes dont ils avaient à débattre: l'élargissement du champ d'application de la Convention et du PAM, et l'efficacité du mécanisme juridique et institutionnel de Barcelone.

## La Commission méditerranéenne du développement durable

Suite à la décision prise à la Conférence ministérielle MED 21 tenue à Tunis le 1er novembre 1994 - soit 15 jours avant la réunion, (voir en page 3), les participants ont unanimement confirmé la nécessité de créer une Commission méditerranéenne du développement durable. Il a été convenu que cette Commission devrait fonctionner dans le cadre du PAM, en étroite coopération avec la Commission du développement durable des Nations Unies, et que le texte de la Convention devrait mentionner sa création, sans entrer dans les détails.

## La révision de la Convention

C'était évidemment le "plat de résistance" de la réunion puisque, des nouvelles notions de droit qui seront intégrées dans le texte actuel peuvent dépendre une portée accrue et de nouvelles orientations pour le PAM lui-même et des modifications répercutées "automatiquement" dans les Protocoles. Le champ d'application géographique de la Convention a donné lieu à un large débat, et les participants sont convenus d'étendre ce champ en incluant implicitement les eaux intérieures par la suppression d'un paragraphe de l'article 1, en incluant aussi indirectement les estuaires par le biais d'une nouvelle définition du terme "pollution", et en incluant aussi la possibilité d'étendre l'application de la Convention aux zones côtières définies par les pays, ce qui répond parfaitement aux objectifs du Programme d'aménagement côtier du PAM. Dans les "obligations générales" définies à l'article 4, quatre nouveaux principes essentiels ont été retenus pour inclusion: principe de précaution, principe du "pollueur-payeur", étude d'impact sur l'environnement et gestion intégrée des zones côtières. Il s'agit donc là d'un pas décisif vers la modernisation ou actualisation de la Convention de

1976 qui, s'il est entériné par la Neuvième réunion ordinaire en juin prochain, l'alignera sur d'autres conventions internationales plus récentes et en fera un instrument potentiellement efficace de réalisation du développement durable. Les autres modifications, bien que moins importantes, accentuent cette mise à jour du texte actuel. On citera avant tout l'inclusion du concept de diversité biologique dans un nouvel article, des mouvements transfrontières de déchets dangereux pour répondre au nouveau protocole en cours de négociation, du transfert des technologies écologiquement rationnelles, y compris les technologies dites "propres". Si certaines dispositions nouvelles proposées par le Secrétariat n'ont pas rencontré un accord unanime, elles n'en ont pas pour autant été écartées puisqu'il a été demandé au Secrétariat d'en remanier et améliorer le libellé: c'est le cas pour la législation en matière d'environnement et le suivi de celle-ci, pour l'information et la participation du public (avec le libre accès à l'information), pour la définition des fonctions du Secrétariat, du Bureau, des réunions des Parties et de la Commission du développement durable, ou du rôle des ONG. Enfin, par un nouveau Préambule, outre le rappel des résultats de la CNUED de 1992, les Parties se réfèrent désormais explicitement aux grands textes qui jalonnent l'histoire de leur coopération: Déclaration de Gênes de 1985, Charte de Nicosie de 1990, Déclaration du Caire de 1992, Recommandations de Rabat de 1993 et Déclaration de Tunis de 1994.

## La révision des Protocoles

Le Protocole relatif aux opérations d'immersion faisait l'objet de propositions précises de l'Espagne qui ont été retenues par les participants et devraient contribuer à son actualisation, comme le concept de l'interdiction de l'incinération en mer ou de l'"élimination" de la pollution. L'Italie avait pris l'initiative de soumettre un certain nombre d'amendements au texte et aux annexes du Protocole tellurique. Deux questions importantes ont été débattues: l'introduction du concept de "bassin hydro-

graphique" et la fixation de la date-butoir de l'an 2005 pour l'élimination de tous les apports toxiques, persistants et bioaccumulatifs d'origine tellurique. Faute de pouvoir dégager un accord sur ces amendements dans le délai qui lui était imparti, la réunion a demandé à toutes les Parties contractantes d'adresser leurs observations écrites sur les propositions de l'Italie et du Secrétariat pour permettre à ce dernier de remanier le Protocole et de le soumettre à nouveau pour examen. Enfin, le Protocole relatif aux aires spécialement protégées a fait l'objet d'une révision étendue grâce au travail préparatoire effectué par le CAR/ASP de Tunis. Le nouveau texte du Protocole intègre des dispositions nouvelles sur la flore et la faune sauvages ("vie sauvage") et une annexe énumérant les espèces menacées ou en voie d'extinction, ainsi que l'extension du champ d'application à la haute mer.

#### **Nouveau rendez-vous en février 1995**

Dans l'ensemble, on peut tirer de la réunion quelques conclusions qui ne prêtent pas à discussion. Les experts méditerranéens ont agi dans l'esprit des recommandations de la réunion d'Antalya et des réunions du Bureau qui ont suivi et que l'on peut résumer ainsi: Pas de "bouleversement" de la vocation du PAM et de la Convention, pas de restructuration trop ambitieuse qui ferait du système de Barcelone une sorte d'organe exclusif et "supranational" du développement durable en Méditerranée, mais une intégration "en douceur" des nouvelles notions apparues depuis 1976 et consacrées par la CNUED, dans un seul souci d'efficacité. Le PAM reste avant tout un instrument de coordination de la coopération entre les pays méditerranéens, mais la création envisagée de la Commission du développement durable laisse la porte ouverte à une extension de ses responsabilités. La réunion a eu enfin le mérite de fournir des indications claires de ce que veulent les pays, ce qui permet au Secrétariat de poursuivre son travail de révision et de remaniement dans la perspective de son adoption à la Neuvième réunion de juin 1995. En décidant de se réunir à nouveau en février 1995 pour un examen plus approfondi de la Convention, du Protocole relatif aux opérations d'immersion et du Protocole relatif aux aires spécialement protégées, les experts juridiques ont marqué de leur côté qu'ils tenaient à mener à bien leur travail de "déblayage" pour que la révision soit plus aisément entérinée au plus haut niveau politique en juin prochain à Barcelone.

## **LE PAM EN BREF / LE PAM EN BREF / LE PAM EN**

**L'Albanie en effervescence:** le pays s'ouvre aux séminaires, colloques, rencontres internationales, activités de toutes sortes. Le PAM n'est pas en reste, si l'on en juge par ses activités sur place pour la seule période novembre-décembre 1994: une équipe de quatre experts du Centre de Split a établi un "profil côtier de la région Durrës-Vlorë", la première base de données centrée sur le littoral a été créée, le Centre de télédétection de Palerme a achevé la numérisation de la cartographie historique, et le Centre de Tunis est allé recenser les zones humides du littoral et définir des mesures de gestion et de conservation. Quant au Laboratoire MESL de Monaco, il a lancé le programme d'assurance qualité pour les données de la surveillance de la pollution marine (déjà 76 stations opérationnelles).

**Elle penche, elle penche:** Le Centre des 100 sites historiques de Marseille nous signale, à un retour de mission en Italie, qu'à Pise, sur la *Piazza del Duomo*, qui abrite, entre autres monuments admirables, la "Tour penchée", les travaux de renforcement sont en voie d'achèvement. La Tour, sans doute grisée par son succès touristique, avait en effet tendance à accentuer son...penchant, au point d'alarmer les spécialistes et les responsables municipaux. Le côté surchargé a été allégé, et le premier étage porte une structure nouvelle.

**Vous avez dit "Observatoire"?** Oui, la vogue est aux "observatoires" en Méditerranée, et le centre du Plan Bleu de Sophia Antipolis court d'une rive à l'autre pour faire part de son expérience et encourager la création d'observatoires nationaux. Le processus est en bonne voie en Tunisie, en Turquie, en Albanie, et au Maroc qui vient d'abriter à Rabat, en décembre 1994, un séminaire international sur "les observatoires pour l'environnement et le développement: des outils d'information et de prise de décision".

**Le dernier-né a déjà un an:** il s'agit bien sûr du Centre de télédétection de Sicile qui fonctionne depuis un an au sein du PAM. Et qui n'a pas perdu son temps: projet DAPHNE de classification de la végétation marine, projet COSMOS sur les critères pour la mise en place opérationnelle de systèmes d'observation méditerranéens, et contribution à plusieurs Programmes d'aménagement côtier pour l'application des techniques de télédétection par satellite aux zones sélectionnées, comme à Fuka-Matrouh, Egypte, où des données satellite LANSAT acquises par le Centre ont déjà été traitées, puis validées au cours d'une mission sur place. Le Centre a également tenu en septembre 1994 la première réunion de ses points focaux nationaux. Bon anniversaire!

**Paris-sur-Méditerranée?** Effectivement, la capitale française sera pour deux jours, les 30 et 31 janvier 1995, la capitale de l'environnement méditerranéen puisque la réunion du Bureau s'y tiendra. Inédit, à notre connaissance, dans les annales du PAM. A ceux qui s'en étonneraient, on fera remarquer que Paris est l'un des grands ports français (par le trafic fluvial sur la Seine) et également - bien qu'on manque à ce sujet de statistiques précises - la première ville méditerranéenne de France par le nombre d'habitants qui sont originaires de la région...

## **LE PAM EN BREF / LE PAM EN BREF / LE PAM EN**

## PLEINS FEUX SUR LES ONG EN MÉDITERRANÉE

**Medondes** inaugure avec le présent numéro une rubrique intitulée **PLEINS FEUX SUR LES ONG EN MEDITERRANEE** dans un souci d'élargissement de son champ éditorial qui devrait se concrétiser encore davantage dans les prochains numéros. Cette ouverture du Bulletin à des activités qui se situent en dehors du Plan d'action pour la Méditerranée au sens le plus strict répond à l'évolution même du programme quant au rôle que doivent jouer les organisations non gouvernementales actives en Méditerranée: le PAM, après les avoir admises comme observateurs à ses réunions pour qu'elles y expriment leurs vues et puissent ainsi contribuer aux débats en apportant l'éclairage et les préoccupations des divers secteurs d'opinion qu'elles représentent, les considère comme des partenaires déterminants dans les domaines de la sensibilisation, de l'éducation et de la vigilance en matière d'environnement. Les ONG sont l'indispensable relais entre les décideurs et les citoyens pour que toutes les mesures prises par les Etats et les instances internationales pour la protection de l'environnement et un développement durable soient bien comprises et recueillent une large adhésion. Il s'agit donc, entre le PAM et les ONG, d'une alliance nécessaire s'effectuant sur un pied d'égalité, où chacun concourt aux objectifs de l'autre par la réciprocité du soutien pratique et de l'information, et en retire un profit propre. Chaque ONG s'intéressant à la Méditerranée doit donc savoir qu'elle dispose maintenant ici d'un espace d'expression où elle peut faire connaître ses actions sur le terrain, ses campagnes d'opinion, et aussi, à l'occasion, d'une **tribune libre** où elle peut faire part de ses vues, de ses enseignements, de ses préoccupations sur tel ou tel sujet de sa compétence. Nous souhaitons seulement que l'information donnée sous cette rubrique garde autant que possible un intérêt régional, autrement dit qu'elle ne

tourne pas au catalogue d'actions ponctuelles purement locales, sauf si l'actualité confère à certaines d'entre elles une valeur exemplaire: s'il nous fallait en effet recenser tout ce qui se fait quotidiennement, sous le soleil de la Méditerranée, pour la défense de l'environnement, et jusque dans les quartiers et les villages les plus reculés, on conçoit aisément que l'ensemble du bulletin n'y suffirait pas. Nous ne prétendons pas non plus pouvoir, à chaque numéro, accueillir toutes les ONG représentatives et dont le nombre ne cesse de croître dans la région; qu'elles sachent seulement qu'il leur sera donné l'occasion d'être présentes dans cette rubrique, sur les seuls critères de leur compétence et d'actions réelles et efficaces menées pour la cause de la Méditerranée.

Le danger d'un bulletin comme le nôtre est de se confiner dans la sphère étroite du programme dont il rend compte, en perdant de vue la réalité quotidienne du terrain et entretenant un "esprit de chapelle" accessible aux seuls "initiés". Or, la défense de l'environnement engage l'ensemble de la société. Les actions, les projets, les activités, les réunions scientifiques ou décisionnelles ne sont que les pièces d'un vaste puzzle dont la signification ne devient évidente que lorsqu'on en reconstitue l'ensemble. En donnant dès maintenant la parole aux ONG, et en cherchant mieux demain à rassembler dans ces pages les échos de toute la Méditerranée, nous tenons simplement à fournir au lecteur les éléments d'une vision plus panoramique de l'environnement - la seule qui explique et justifie la multiplicité et la diversité des efforts, la seule aussi qui reflète la vraie dimension d'une coopération entre les pays riverains dont on commémorera en juin prochain, à Barcelone, le vingtième anniversaire.

**Medondes**

**La première conférence du réseau des jeunes écologistes méditerranéens (YME):** elle s'est tenue à Chenini-Gabès (Tunisie) du 2 au 10 octobre 1994, réunissant 49 participants provenant de 19 pays de la région méditerranéenne. Des conférenciers y ont traité de divers sujets comme la société civile et la participation des jeunes, l'évaluation de l'environnement de la Méditerranée, les stratégies du développement, les médias et l'environnement. Les deux derniers jours étaient consacrés à une assemblée générale du réseau et à un débat politique sur l'avenir de celui-ci, avec la création d'un "comité de coordinateurs". L'accent a été mis sur les problèmes que rencontrent les groupes civiques de jeunes, souvent tenus en suspicion comme des "fauteurs de troubles" alors qu'ils ont montré qu'ils pouvaient ébranler les pouvoirs et leur attachement au statu quo par des actions tout à la fois radicales et non violentes  
(YME Network, International Office, BP 34, 13702 La Ciotat Cedex, France.)

**A l'occasion de la Conférence ministérielle MED 21 sur le développement durable les ONG de la Méditerranée ont tenu, les 27 et 28 octobre 1994, une réunion à l'issue de laquelle elles ont adopté une "Déclaration de Tunis des ONG"**

A l'initiative d'organisations non gouvernementales tunisiennes, italiennes et internationales et du MIO/ESCDE (Mediterranean Information Office for environment, culture and sustainable development) qui a été créé voici 5 ans et regroupe aujourd'hui dans un réseau efficace de nombreuses ONG de la Méditerranée, ces dernières se sont retrouvées à Tunis pour faire le point, trois jours avant la conférence ministérielle et en marge de celle-ci, sur leur contribution propre au développement durable de la région. Un "Comité des ONG tunisiennes d'environnement et de développement pour MED 21" avait été créé pour coordonner l'action des ONG tunisiennes, préparer une Déclaration des ONG, organiser conjointement avec le MIO et accueillir la réunion prévue à Tunis.

La réunion a rassemblé des ONG internationales, nationales, des instituts de l'environnement et des personnalités de 14 pays méditerranéens et de la Belgique, elle était appuyée par le PAM/PNUE, par le gouvernement tunisien, le MIO et la Fondation Friedrich Nauman. Elle avait pour principal objet de consolider les vues des ONG déjà exprimées à des conférences et forums antérieurs d'ONG (comme à Casablanca en 1993 et à Athènes en 1994), à établir des mémorandums et des projets de déclaration destinés à la conférence MED 21 et à adopter la "Déclaration de Tunis des ONG". Ce document, qui porte en sous-titre "Main dans la main", a été présenté à la conférence ministérielle MED 21 par le président du MIO, le prof. M. Scoullou. Il énonce les préalables du développement durable (paix, droits de l'homme, démocratie) et formule des recommandations à l'intention des gouvernements méditerranéens. On relève parmi celles-ci: la création d'un Fonds MED 21 pour la réparation des dommages occasionnés à l'environ-

nement, la mise en place d'un réseau méditerranéen d'éducation sur l'environnement, le développement de nouveaux moyens de communication tels qu'une chaîne de TV "Méditerranée Environnement". La déclaration soutient également la création d'une Commission méditerranéenne du développement durable que la Conférence ministérielle allait adopter le 1er novembre 1994, en notant que cette Commission "ne devrait pas recouper le rôle du PAM/PNUÉ ou de toute autre institution, mais devrait assurer la coordination efficace et concrète pour des domaines tels que l'eau potable, l'énergie, les ressources renouvelables et le transfert de technologie".

Le PAM/PNUÉ était présent à la réunion en la personne de M. Ibrahim Dharat, administrateur de programme, qui s'est adressé aux participants pour mettre en relief l'importance de l'action des ONG pour sensibiliser l'opinion aux grands objectifs de la Convention de Barcelone et du Plan d'action pour la Méditerranée. Il a assuré les ONG que, de son côté, le PAM ne ménagerait pas ses efforts à l'avenir pour coopérer et coordonner ses activités avec les ONG méditerranéennes.

**Le MIO et l'Année méditerranéenne de l'eau:** l'ONG note qu'après la "Deuxième Conférence des ONG sur la gestion des ressources en eau en Méditerranée" organisée en mars 1994, l'année méditerranéenne de l'eau a donné lieu dans de nombreux pays à maintes activités, réunions, séminaires mais que "l'absence de politiques nationales concrètes sur cette question et l'absence d'un appui financier aux ONG pour ces activités de la part de la plupart des pays méditerranéens et des organisations internationales (y compris la Banque mondiale qui avait manifesté au départ quelque intérêt) a restreint l'impact de l'Année méditerranéenne de l'eau qui a plutôt pris l'allure d'une phase préparatoire que d'une action concertée des gouvernements".

(Communiqué du MIO/ECSDE, 28 Tripodon, Plaka, 105 58 Athènes, Grèce, fax: 301-3225 240)

#### **La campagne 1994 de Greenpeace contre l'emploi des filets dérivants en Méditerranée:**

l'organisation internationale a publié en 1994 un rapport recensant et dénonçant les violations en Méditerranée du règlement 345/92 de l'Union européenne qui interdit l'utilisation des filets dérivants dépassant 2,5 km de long par tout navire communautaire et qui est en vigueur depuis le 1er juin 1992. Cette opération de repérage a été effectuée, en mai et juin 1994, par le navire de Greenpeace *Moby Dick*, équipé d'un radar, dans les mers Ionienne, Tyrrhénienne, au nord de la Sicile, en mer Egée et au large de l'Espagne. Le navire a procédé à 130 observations et identifié 68 navires en situation de pêche illégale au moyen de filets mesurant jusqu'à 10 km, bien que dans de nombreux cas les équipages aient tenté de masquer le nom et le numéro d'identification du navire. Greenpeace International rappelle les impacts de la pêche aux filets dérivants: non discriminatoire par nature, elle aboutit à ce que la plupart des espèces capturées (85% des prises) soient autres que celle visée (espadon, en l'occurrence). Des espèces rares comme les cachalots sont ainsi capturées inutilement, ce qui compromet une survie déjà précaire. Il en va de même pour les dauphins. Selon l'estimation d'un colloque scientifique, plus de 8.000 cétacés seraient chaque année pris dans les filets dérivants par les flottes de pêche italienne, française, espagnole, lesquelles s'accusent mutuellement du reste de pratiques qui suscitent les préoccupations de tous les écologistes. ([Stichting Greenpeace Council, Keizergracht 176, 1016 DW Amsterdam, Pays-Bas](#))

#### **Les activités du WWF en Méditerranée:**

• Dans le cadre du projet transrégional CADISPA, le Centre situé à Prespa, Grèce (à la frontière avec l'Albanie) est devenu le plus important centre d'éducation en matière d'environnement du pays, avec des résultats probants puisque l'an passé, le lac de Prespa a abrité la plus importante colonie de nidification de pélicans de Dalmatie dans le monde. Ce succès a été rendu possible grâce à la sensibilisation de la population locale.

• Education en matière d'environnement au Maghreb: le WWF est train d'installer en Tunisie un bureau qui sera

chargé de la coordination de la propagation de cette éducation dans la région, et notamment du premier cours en Arabe, rendant ce sujet accessible à public potentiel s'étendant du Maroc à l'Iraq. De plus, un site pilote - la lagune de Korba, en Tunisie - a été choisi dans le cadre du projet éducatif pilote MED-Wet sur les zones humides financé par l'Union européenne.

• La présence du WWF en Grèce va être renforcée par l'inauguration, en janvier 1995, d'une Organisation nationale (ON) (la 24ème ON WWF dans le monde) qui sera désormais responsable de la quasi totalité des projets menés dans ce pays. Le WWF mène actuellement une campagne contre la dérivation du cours du fleuve Acheloos au nord-ouest de la Grèce, de concert avec la Société hellénique d'ornithologie, la Société hellénique pour la protection de la Nature et l'Elliniki Etairia. Cette campagne a déjà permis que la Cour suprême de Grèce recommande, le 23 septembre 1994, qu'une étude d'impact sur l'environnement soit entreprise: c'est la première fois que cette recommandation est émise par une telle instance en Europe pour un projet de développement.

• En Turquie, le WWF a pour philosophie de rechercher la participation et l'engagement des populations locales en coopération avec une ONG turque, la Société pour la protection de la nature (DHKD). Les projets appuyés par le WWF dans ce pays portent sur l'éducation, sur la protection du phoque moine et la conservation intégrée dans les montagnes à l'est de la mer Noire. Toujours avec le concours de la DHKD, quatre sites de nidification de tortues marines ont été déclarées aires spécialement protégées, ce qui a eu pour effet d'y arrêter toutes les activités qui menaçaient ces espèces. Un autre projet financé par le WWF et mené par la DHKD et la Société turque pour la protection de la faune et de la flore, dans les monts du Taurus, au sud de la Turquie, vise à arrêter l'exportation de bulbes sauvages (50 millions par an) qui appauvrit la biodiversité du pays, en encourageant la culture et la propagation des bulbes dans les régions exportatrices.

(Données communiquées à [Medondes](#) par le WWF, Programme Europe/Moyen-Orient, 11 96 Gland, Suisse).



**CEDARE (Centre pour l'environnement et le développement de la région arabe et de l'Europe):** l'ONG égyptienne a organisé à Rabat, Maroc, en juin 1994, en coopération avec le Secrétariat marocain pour la protection de l'environnement, un séminaire sur la gestion de l'eau potable auquel ont participé 15 pays méditerranéens et des représentants des organisations de l'ONU. L'accent a été particulièrement mis sur le besoin d'une gestion adéquate de l'eau potable. D'autre part, le CEDARE annonce qu'il est devenu membre de l'UICN. Dans son bulletin "Chronicle CEDARE" d'août 1994 (voir compte rendu du no de septembre à la rubrique Livre - Revues), l'organisation avait consacré un dossier à l'eau en soulignant les enjeux que représente le Nil pour l'Egypte, notamment l'action urgente nécessitée par l'ensablement du lac Nasser et le stress croissant auquel le fleuve est exposé par suite de l'essor démographique qui multiplie la demande et de l'industrialisation qui aggrave les problèmes de pollution.

**MEDMARAVIS:** Alghero 1986, Calvi 1989 et Chios 1992 ont été les trois premiers symposiums pan-méditerranéens que MEDMARAVIS, organisation pour la défense de l'avifaune marine, tient tous les trois ans. Le prochain symposium se tiendra en Tunisie du 11 au 16 avril 1995 et comportera quatre grandes sessions: Biodiversité côtière en Afrique du Nord, écologie des populations d'oiseaux marins en Méditerranée occidentale, en Méditerranée orientale, en mer Noire, et conservation et gestion des zones côtières. Du 19 au 22 janvier, MEDMARAVIS organise aussi à Alghero, Sardaigne, une Convention sur la biodiversité marine et côtière en Méditerranée qui a pour objectifs de convenir d'une liste de critères biologiques à appliquer pour la conservation des habitats jusqu'ici non protégés, de l'Ukraine au Maroc. Par une circulaire, MEDMARAVIS a également proposé

une réunion mondiale pour discuter des problèmes liés aux oiseaux marins et à leurs habitats. En outre, l'association a publié en italien un manuel (Edizioni del Sole, Alghero) sur la gestion des écosystèmes côtiers et insulaires en Méditerranée.

(MEDMARAVIS, secrétariat italien: 96 via S. Satta, 07041 Alghero, Sardegna, Italie; secrétariat français: BP2, 83470 Saint-Maximin, France)



**APNEK-Tunisie (Association pour la protection de la nature et de l'environnement de Kairouan):** Cette ONG, dans ses slogans, veut créer des "forteresses de l'environnement" dans l'esprit des gens. En 1994, elle a exécuté un programme FEM/ ONG de micro-financements pour la contribution à l'aménagement de la réserve de Touati qui comprend la création de 3 mini-pépinières scolaires (soit 15.000 plants de pins, caroubiers et autres espèces), d'une serre de fleurs et plants d'ornement. Par ces aspects démonstratifs, elle cherche à sensibiliser le milieu scolaire de la région et mobiliser plus généralement la population à la création d'espaces verts.

L'APNEK a organisé une session de formation intitulée "Le rôle de la femme dans la protection de l'environnement et le développement durable", en mettant l'accent notamment sur la maîtrise de l'énergie, la biodiversité et les réserves naturelles. Elle édite et diffuse dans la région un "Calendrier de l'environnement", et publie aussi divers documents sur la faune sauvage, les techniques du reboisement et a passé une convention avec le Dé-

partement de biologie de la Faculté des sciences de Tunis pour l'étude de l'écosystème aquatique de la réserve naturelle de Touati. Enfin, elle entretient des relations suivies avec deux ONG québécoises du Canada dont l'action recoupe la sienne (APNEK, BP 197, Kairouan 3100, Tunisie).

**Méditerranée 2000:** cette ONG, qui travaille en liaison étroite avec l'IFREMER et les universités de Nice et Marseille, se consacre, avec des moyens limités et sans rechercher d'éclat médiatique, à une action en profondeur sur le terrain. Elle agit en collaboration avec les collectivités locales et établit avec elles des conventions ayant pour buts d'élaborer des projets concrets pour la surveillance et la protection du littoral et des milieux marins ainsi que la mise en oeuvre d'action de sensibilisation. Après étude de l'environnement de la collectivité sensibilisée, Méditerranée 2000 apporte à celle-ci son savoir faire technique et scientifique et son soutien logistique. Elle est appuyée par des entreprises, par de nombreux clubs de plongée sous-marine, des associations sportives, des publics scolaires et étudiants.

L'une de ses actions les plus efficaces est "Une Charte des écoles pour la Méditerranée" afin que les enfants du littoral méditerranéen français apprennent à connaître et protéger leur mer. Environ 300 établissements scolaires ont été ainsi associés à cette opération reconduite à chaque nouvelle année scolaire. Elle est assortie de la remise d'un "kit pédagogique" comprenant un cours pré-rédigé, un diaporama accompagné de fiches techniques et une brochure de vulgarisation. Pendant la période estivale, elle diffuse gratuitement parmi les touristes un guide écologique "Les gestes bleus" qui les sensibilise aux gestes nuisibles à l'environnement marin.

(Méditerranée 2000, 74 avenue du Maréchal Galliéni, 06400 Cannes, France, fax: 92 999 10 02).

## LES PUBLICATIONS DU PAM

### Série des rapports techniques du PAM

Rapport PNUE/Greenpeace/Alliance mondiale pour la nature (UICN):

**Rapport technique sur la situation des cétacés en Méditerranée**, établi par Greenpeace et révisé par l'UICN.

Ce rapport a été rédigé par **Greenpeace International** comme document de travail pour la réunion d'experts sur la protection des cétacés de Méditerranée qui s'est tenue à Copanello, Italie, les 25 et 26 août 1991. Une première révision en a été faite par l'UICN pour le compte du Centre d'activités régionales des Aires spécialement protégées de Tunis (CAR/ASP) et a été diffusée à la réunion des points focaux des ASP tenue à Athènes du 26 au 30 octobre 1992, qui comportait une consultation conjointe sur les cétacés de Méditerranée et de mer Noire. La version publiée par le PAM comprend une nouvelle révision de l'UICN. Dans une première partie, le rapport traite des polluants et autres menaces auxquelles sont exposés les cétacés (notamment les captures accidentelles, les filets dérivants, les débris plastiques flottants). La deuxième partie porte sur le statut et les populations de cétacés par espèce (soit douze espèces couramment rencontrées dans la région). En conclusion, le rapport fait part des graves préoccupations que suscite le statut actuel des cétacés: les dauphins, en particulier, sont parmi les animaux les plus fortement contaminés par les PCB dans le monde. La surexploitation des réserves de poisson peut aussi avoir un impact grave sur les populations prédatrices. D'où l'urgence d'une mise en oeuvre effective et bien coordonnée du plan d'action pour la protection des cétacés et l'introduction de mesures législatives spécifiques dans tous les pays riverains.

**(Série des rapports techniques du PAM, No 82, 37 pages, en anglais seulement)**

Rapport PNUE/UICN:

**Les aires protégées en Méditerranée, essai d'étude analytique de la législation continentale.**

Cette étude, due à Cyrille de Klemm (UICN-Centre du droit de l'environnement de Bonn) consiste essentiellement en un examen, pays par pays, de la législation des Etats riverains de la Médi-

terranée relative à la création d'aires protégées marines et côtières, et notamment des Aires spécialement protégées (ASP) désignées en application du Protocole ASP de 1982. Cet examen est suivi d'une synthèse, en forme de conclusions, où sont passés en revue les différents problèmes auxquels se heurtent l'établissement et la gestion des aires protégées. Il ressort de ce tour d'horizon que la situation varie beaucoup d'un pays à l'autre tant en ce qui concerne la possibilité de créer des aires protégées marines que des mesures de protection qui y sont applicables. La plupart des réserves marines créées jusqu'ici en Méditerranée ne sont guère assurées de leur durée: c'est seulement dans deux pays (France et Israël) que cette création se fait par décret ou arrêté ministériel, si bien que le déclassement ne peut être obtenu que par une procédure de recours judiciaire. Dans les autres pays, où les aires sont créées par simple arrêté, elles sont abrogeables à tout moment sans procédure particulière.

**(Série des rapports techniques du PAM, No 83, 53 pages, en français seulement)**

Rapport PAM/PNUE:

**Etude de gestion intégrée de la zone d'Izmir.**

Ce volume important intègre les résultats de la plupart des activités entreprises dans le cadre du Programme d'aménagement côtier "La Baie d'Izmir", dont l'accord entre le PAM et le gouvernement turc remonte à juin 1990. L'étude a pour objet de fournir une synthèse aussi complète et détaillée que possible des problèmes et conflits existants en ce qui concerne l'utilisation des ressources, et de fournir un cadre général pour la formulation des programmes d'action appropriés en vue de réaliser dans la zone concernée un développement durable. Dans la première partie sont analysés les aspects pertinents du développement de la zone d'Izmir jusqu'à ce jour, en s'attachant aux impacts sur l'environnement dont on sait combien ils se sont aggravés depuis les années 60, notamment sur la baie elle-même dont la capacité d'assimilation des rejets est sursaturée. Dans la partie prospective de l'étude, deux options de la croissance future de la ville sont examinées: l'une, basée sur la persistance des tendances actuelles, et l'autre sur une croissance urbaine modérée antici-

pant la probabilité de mesures politiques prises pour inverser ces tendances, la seule option rationnelle. L'intérêt de cette étude est que la zone d'Izmir, par ses problèmes et les enjeux qu'ils représentent au plan environnement/développement, est exemplaire d'une grande métropole méditerranéenne qui est à la fois un grand centre commercial et industriel, un centre de rayonnement pour tous les grands sites touristiques et archéologiques de Turquie, un grand port égéen, mais qui pour toutes ces raisons, couplées à un essor démographique sans précédent, a entraîné des pressions critiques sur l'environnement et l'utilisation des ressources. L'étude rassemble un certain nombre de communications sectorielles et de rapports intermédiaires établis par une équipe mixte d'experts turcs et d'experts du Centre d'activités régionales du Programme d'actions prioritaires de Split (Croatie) qui est notamment chargé, au sein du PAM, de la gestion intégrée du littoral. Le volume comprend en outre 26 figures, 23 tableaux, une liste des abréviations et trois annexes.

**(Série des rapports techniques du PAM, No 84, 130 pages, en anglais seulement)**

Rapport PNUE/OMM:

**Evaluation de la pollution aéroportée de la mer Méditerranée par les composés soufrés et azotés et par les métaux lourds, en 1991.**

Ce rapport, établi par sept chercheurs du Meteorological Synthesizing Centre-East (MSC-E), Moscou, du Programme de coopération de la CEE(ONU) pour la surveillance et l'évaluation de la transmission à longue distance des polluants atmosphériques en Europe (EMEP), est consacré à des évaluations par modélisation de la pollution de la mer Méditerranée par les composés soufrés et azotés et par les métaux lourds aéroportés. La mer Méditerranée est examinée dans son ensemble et dans dix sous-bassins distincts. Trois chapitres traitent des éléments fondamentaux de la modélisation au moyen des données météo 1991, des données d'émission disponibles, des principaux processus du transfert de la pollution par voie atmosphérique, et de la description du modèle de calcul utilisé. Trois autres chapitres donnent les résultats de la modéli-

## LES PUBLICATIONS DU PAM

sation de la pollution atmosphérique et des régions attenantes par le soufre, l'azote et les métaux lourds. La région la plus polluée paraît être la rive nord, à l'exception du nord du bassin levantin. Un chapitre est consacré à la comparaison des résultats des calculs et des résultats des mesures effectives et montrent une concordance satisfaisante. Dans leurs conclusions, les auteurs estiment que pour obtenir des évaluations plus précises de la charge transférée à la Méditerranée par voie atmosphérique, il faudrait avoir des données de mesures effectives plus représentatives et d'un réseau élargi de stations et pratiquer simultanément l'interétalonnage des mesures et des calculs.

**(Série des rapports techniques du PAM, No 85, 304 pages, en anglais seulement)**

Rapport PAM/PNUE:  
**Programme de surveillance continue de la zone côtière de l'Adriatique Est. Rapport pour 1983-1991.**

La conception du programme national yougoslave de surveillance continue de la pollution en mer Adriatique a eu lieu en 1982, et son exécution a démarré en 1983. Au cours de la première année du programme, une seule institution de Croatie et trois institutions de Slovénie et de Monténégro prenaient activement part aux mesures. De la sorte, la pollution a été mesurée dans presque toutes les zones d'importance urbaine, industrielle et touristique le long du littoral adriatique de l'ex-Yougoslavie. Le présent volume traite en détail de l'organisation du programme (institutions participantes, méthodologie, champ d'application géographique, calendriers d'observation) et des résultats obtenus au cours de la période 1983-1992. Dans les remarques finales, les auteurs notent que si quelques points noirs existent dans le nord de l'Adriatique au point de vue de l'eutrophisation, le degré général de celle-ci n'a probablement pas changé de manière significative au cours des 25 dernières années, et ils recommandent que le programme soit davantage orienté à l'avenir vers des fins de gestion et que de nouvelles techniques d'acquisition de

données (comme la télédétection par satellite) soient introduites.

**(Série des rapports techniques du PAM, No 86, 308 pages, en anglais seulement)**

Rapport PNUE/OMS:  
**Identification de constituants microbiologiques et mise au point et essai de méthodes de dosage de contaminants donnés (domaine de recherche I).**

Il s'agit de six rapports finaux de projets exécutés dans le cadre de MED POL - Phase II dans le domaine de recherche I. Ils portent sur les thèmes suivants: Comparaison des méthodes d'isolement de *Salmonella* des eaux naturelles; présence d'indicateurs entériques et non entériques dans les eaux côtières du sud de la Grèce; surveillance de certaines bactéries et certains champignons dans le sable et l'eau de mer le long de la côte de Tel Aviv; évaluation du milieu CCDA pour la récupération de *Campylobacter* des eaux marines; répartition comparative des populations de microbes et de levures dans le sable et l'eau de mer; et évaluation de la contamination virale des fruits de mer.

**(Série des rapports techniques du PAM, No 87, 136 pages, en anglais seulement)**

Rapport CR/PB-PAM/PNUE:  
**Actes du séminaire sur la prospective méditerranéenne, 19-21 octobre 1992.**

Le séminaire en question avait pour but de fournir une information sur l'état actuel et l'intérêt des outils prospectifs à partir d'expériences engagées en région méditerranéenne, et d'autre part de permettre une discussion très ouverte entre les scientifiques et les fonctionnaires de haut niveau qui y étaient conviés. Ce séminaire s'est tenu au Centre du Plan Bleu, à Sophia Antipolis, du 16 au 21 octobre 1992 et a rassemblé douze participants venant de sept pays et huit intervenants. Le rapport rassemble les exposés des différents conférenciers ainsi que certaines discussions qui ont suivi. Les principaux sujets abordés sont: la prospective stratégique et régionale, l'approche systémique de la prospective, le jeu des acteurs, les instruments informatiques pour la planification et la gestion de l'environnement, la base de données sur le bassin méditerranéen, l'"Observatoire de l'environnement méditerranéen", la

prospective économique en Méditerranée, les scénarios géopolitiques, les scénarios démographiques, les cas pratiques des zones littorales. L'introduction est de Michel Grenon, conseiller scientifique du Plan Bleu, qui observe que "paradoxalement, plus le monde physique et le passé nous sont connus, avec les progrès énormes de la connaissance, et plus notre avenir nous est inconnu, ou plus précisément incertain, comme le montrent des exemples récents en Europe, au Moyen-Orient et en Méditerranée. Cette montée de l'incertitude peut conduire à deux attitudes opposées:

- le fatalisme: il arrivera ce qui arrivera, et j'essaierai d'y faire face,
- la prospective: que peut-il arriver (et l'expérience récente a montré qu'on est souvent trop timide dans les réponses), et que puis-je faire dans tel cas, que puis-je faire dans tel autre?"

**(Série des rapports techniques du PAM, No 88, 176 pages, toutes les interventions en français sauf une en anglais)**

Rapport PAM-PNUE/Faculté des sciences politiques d'Ankara/  
Ministère turc de l'Environnement:  
**Projet de la baie d'Iskenderun, volume I: gestion de l'environnement dans le cadre de l'environnement-développement.**

Ce projet, lancé en janvier 1990 (et dont trouvera une présentation par le Plan Bleu dans le No 29 de Medondes consacré à la Turquie), répond au désir du gouvernement turc d'appliquer la méthodologie du Plan Bleu à une échelle nationale et locale, en l'occurrence la baie d'Iskenderun située sur la façade méditerranéenne sud de la Turquie. Le projet a été exécuté par la Faculté des sciences politiques de l'université d'Ankara, en étroite coopération avec le CAR/PB de Sophia Antipolis. Le volume I contient l'étude de la Faculté d'Ankara (le volume II comprendra la contribution du Plan Bleu) qui se compose de trois parties: la partie 1 décrit la structure économique et sociale, l'état de l'environnement et l'organisation administrative de la zone. La partie 2 est l'analyse prospective, avec les principaux facteurs déterminant l'avenir de l'environnement-développement. Enfin, la partie 3 expose l'organisation administrative qui assumera la gestion de l'environnement, avec ses objectifs, son rôle, ses moyens et ses fonctions.

**(Série des rapports techniques du PAM, No 89, 144 pages, en anglais seulement)**

## LIVRES - REVUES

"Saving the Black Sea" ("Sauver la mer Noire"): Medwaves est heureux de saluer "en voisin" ce bulletin semestriel



d'information du Programme pour l'environnement de la mer Noire officiellement créé en septembre 1993 et dont l'Unité de coordination est établie à Istanbul, Turquie. Ce premier numéro comprend un éditorial de Laurence D. Mee, Coordinateur du programme, un exposé du programme illustré par un organigramme, des articles sur la situation des mammifères marins de la mer Noire, sur l'effondrement des pêches dans cette région, sur la création d'un Centre d'intervention d'urgence à Varna, Bulgarie (homologue du REMPC au sein du PAM), et divers échos sur les premières activités et réunions du programme

**(GEF/BSEP Programme  
Coordinating Unit, Yesilköy Caddesi  
9, Florya, Istanbul, Turquie).**

**Chronicle CEDARE:** la livraison septembre/octobre 1994 du bulletin du Centre pour l'environnement et le développement de la région arabe (CEDARE) est consacrée à l'éducation en matière d'environnement et au compte rendu d'un Séminaire régional de l'ONG égyptienne sur la gestion des déchets municipaux qui s'est tenu à Damas, Syrie, du 4 au 6 juillet 1994  
**(21 Giza st., 13th floor, Giza, Egypt).**

**La Méditerranée, la Mer et les Hommes, Maurice Aubert.** - Cet ouvrage a deux grands mérites: livrer un panorama assez complet de la Méditerranée, de Braudel aux scénarios du Plan Bleu, du survol historique et géographique aux concepts et données les plus récents sur l'environnement, et présenter cet ensemble riche et approfondi sous la forme d'un manuel pratique accessible à un large public. L'auteur sait de quoi il parle: comme chercheur, fondateur et directeur du CERBOM de Nice, France, il a sillonné pendant 30 ans la Méditerranée à la tête de campagnes océanographiques, et a lui-même,



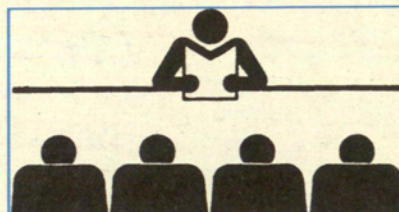
comme pionnier de l'océanographie médicale, introduit des notions originales en matière de microbiologie marine, eutro-

### PNUE: CONCOURS INTERNATIONAL DE PHOTOGRAPHIE SUR L'ENVIRONNEMENT 1994- 1995 (pour le cinquantième anniversaire des Nations Unies)

Il y a trois ans, le PNUE a organisé sous ses auspices "Votre univers en photos", le premier concours international de photographie sur l'environnement. Lancé en 1991, il s'est achevé par l'exposition des 126 photos lauréates au Sommet de la Terre, à Rio de Janeiro. Jamais auparavant un concours de photo international n'avait suscité un tel intérêt: le PNUE a reçu 32 000 photos soumises par 13500 candidats de 144 pays du monde. A ce jour, il y a eu déjà 32 expositions dans des grandes capitales. Dans la foulée de ce succès, un deuxième concours est organisé, sous le même titre, et avec le même thème, c'est-à-dire tenter d'attirer l'attention du monde sur des problèmes d'environnement de portée mondiale. Le nouveau concours a été officiellement lancé à Tokyo et à New York en septembre 1994. Il est prévu cette fois une catégorie spéciale pour les photos réalisées par des enfants. Tous ceux qui sont intéressés, peuvent s'adresser, pour les conditions du concours et le dépôt des candidatures, aux antennes du PNUE, aux Centres de candidature de l'exposition, notamment dans les pays méditerranéens suivants: UNEP Photographic Competition: Via Mecenate 90, 20138 Milan, Italie; 26, avenue Victor Hugo, 75116 Paris, France; Istanbul Cad no 88 06060 Iskitler, Ankara, Turquie. Ils peuvent également trouver ces conditions et le formulaire de candidature dans la revue PNUE Planète (PO Box 305 52, Nairobi, Kenya).

*A vos appareils!*

phisation et télémediateurs chimiques du milieu marin. Lorsque le plaisir d'écrire et d'instruire se conjugue ainsi au savoir scientifique, cela donne ce que l'on aurait appelé au temps des lumières "le livre d'un honnête homme". (480 pages, Les éditions de l'environnement, 10 bis rue du Sommerard, 75005 Paris, 1994).



### CALENDRIER DU PAM

Réunion du Bureau des Parties contractantes à la Convention de Barcelone	<b>Paris</b> 30-31 janvier 1995 France
Deuxième réunion d'experts sur la révision de la Convention et des Protocoles Immersions et ASP	<b>Barcelone</b> 7-11 février 1995 Espagne
Réunion d'experts sur les Lignes directrices pour l'évaluation de la capacité d'accueil touristique	<b>Split</b> Février 1995 Croatie
Deuxième réunion de l'équipe de travail sur les implications des changements climatiques sur le littoral albanais	<b>Tirana</b> 21-23 mars 1995 Albanie
Consultation sur le projet de PAC de l'île de Rhodes	<b>Rhodes</b> Mars 1995 Grèce
Stage de formation au SIG	<b>Chypre</b> Mars 1995
Réunion conjointe du Comité scientifique et technique et du Comité socio-économique	<b>Athènes</b> 3-8 avril 1995 Grèce

**MEDONDES**, bulletin trimestriel, est publié par l'Unité de coordination du Plan d'action pour la Méditerranée en anglais, en arabe et en français. Il se propose d'être un bulletin d'information informel qui ne reflète pas nécessairement les opinions officielles du PAM ou du PNUE.

Les nouvelles, les articles et les entretiens peuvent être reproduits librement, avec ou sans référence à **MEDONDES**.

Cependant, les communications signées ne peuvent être à nouveau publiées qu'avec l'autorisation de l'auteur.

Si vous désirez proposer un article sur un sujet relatif aux sciences marines prière de vous adresser à: Gérard Pierrat, Rédacteur en chef, **MEDONDES** Unité de coordination du Plan d'Action pour la Méditerranée, 48 ave. Vassileos Konstantinou, 116 35 Athènes Grèce.

Tel. (00301) 725 3190-5 - Fax. (00301) 725 3197, Telex 222611 MEDU-GR



**IMPRIMÉ  
SUR PAPIER  
RECYCLÉ**